



PROCES VERBAL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 février 2024

L'an deux mil vingt - trois, le 08 février, à 18 heures 30, le conseil municipal de CORNIL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal FOUCHÉ, maire.

Étaient présents :

Mesdames, Éliette BESSE, Jeanine CARPENTIER, Laëtitia GUINDRE, Marie Pierre PERRIER Irène SERVIÈRES, Messieurs Pascal FOUCHÉ, Michel ESCURE, Denis LAJOINIE.

Étaient absents excusés :

Madame Joëlle CHARISSOU qui a donné procuration à Madame Irène SERVIÈRES, Madame Marion PATIENT qui a donné procuration à Madame Éliette BESSE, Monsieur Marceau BOURDARIAS qui a donné procuration à Monsieur Michel ESCURE, Monsieur Patrice MARTINIE qui a donné procuration à Monsieur Denis LAJOINIE, Monsieur José MOREIRA qui a donné procuration à Madame Laëtitia GUINDRE, Monsieur Pierre CHASSAING.

Secrétaire de séance : Madame Jeanine CARPENTIER

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2023 a été **approuvé à l'unanimité**.

Délibération n°2024-01 : Mandat au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer la consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance

Faisant suite à la réforme de la protection sociale complémentaire, la participation de l'employeur au financement de la prévoyance devient obligatoire à compter du 1er janvier 2025.

La prévoyance a pour objet de maintenir la rémunération des agents en cas d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale lance en 2024, une consultation pour la passation d'une convention de participation, dans le domaine de la prévoyance, en vue de souscrire un contrat collectif et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-02 fixant le principe et les montants de la Prime de Pouvoir d'Achat exceptionnelle

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est soumise à l'approbation du conseil municipal.
Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat prévu par le décret	Montant proposé par la collectivité (pour un agent)	Nombre d'agents concernés
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800€	3
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700€	6
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600€	
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500€	1
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400€	
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350€	
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300€	

La prime sera versée en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n° 2024-03 : Médecine préventive

Le Centre de Gestion de la Corrèze (CDG 19) a conventionné avec le Service Prévention Santé Travail Corrèze – Dordogne (SPST 19-24).

À compter du 1^{er} janvier 2024, de nouvelles modalités de tarification entrent en vigueur. Le maire propose d'adhérer à ce service pour l'ensemble de son personnel et de l'autoriser à signer avec le CDG 19 la convention qui en régit les modalités.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-04 : Achat d'un bâtiment agricole et d'une parcelle de terrain

Le service des domaines à mandaté la SAFER pour vendre la totalité de la propriété « MARIEL » située dans le bourg et non entretenue.

La SAFER publie un appel à candidature pour l'acquisition de ces biens.

Le maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles de terrain cadastrées :

- section AM n°137 située au « Treilhard » d'une superficie de 306 m² comprenant un hangar de stockage d'environ 200 m² ;
- et section AM n° 205 située « À la gare », d'une superficie de 2028 m².

L'acquisition se ferait pour un montant total de 18 848 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 15 000 € pour la parcelle AM n°137 comprenant le hangar,
- 400 € pour la parcelle AM n°205,
- 1500 € HT de frais de dossier à la SAFER, soit 1848 € TTC,
- 1600 € (estimation) de frais de notaire.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-05 : Programme « Écoles Numériques 19 »

Le maire présente à l'assemblée le programme « Écoles Numériques 19 » pour lequel la commune de Cornil souhaite faire une demande de subventionnement, afin d'équiper l'école communale de 2 vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et 2 PC portables.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-06 : Projet d'aménagement de la place Jean-Marie Dauzier : demande de subvention auprès de l'État - D.E.T.R.

Le maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement de la place Jean-Marie Dauzier.

Selon l'estimation établie par le cabinet d'études COLIBRIS, le coût de l'opération, peut être évalué à **125 496,00 € T.T.C. :**

Le maire précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2024, la commune pourrait bénéficier d'une subvention au taux de 40 %.

Le maire propose le plan de financement suivant :

Subvention DETR :	40 000,00 €
Subvention Adour Garonne :	15 687,00 €
Financement de la commune sur fonds propres :	69 809,00 €

Total de la dépense T.T.C. :	125 496,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2024-07 : Motion contre la fermeture d'une classe à l'école primaire de CORNIL

L'Inspection Académique envisage la fermeture d'une classe à l'école de CORNIL lors de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

Face à cette perspective, le conseil municipal de CORNIL s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Considérant les nombreux investissements, soutenus par l'état, et réalisés par la municipalité, de la qualité des locaux, des équipements numériques ainsi que des infrastructures, salle de motricité, city stade, mis à disposition.

Considérant que la décision de fermer une classe va alourdir le nombre d'élèves accueillis dans les autres et détériorer la qualité de l'enseignement.

Considérant que la décision de fermer une classe va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, mais également à l'encontre de la volonté de dynamiser la commune.

Les élus de la commune Cornil refusent par la présente motion, de manière unanime, la fermeture de classe prévue à la rentrée 2025 sur le territoire et demande à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Effectifs communaux :

Madame MARTHON est partie à la retraite le 1^{er} janvier 2024.

La mairie sera dorénavant fermée au public le mardi matin.

Le conseil municipal étudie les possibilités de restructuration du service administratif et une proposition de poste à Emmanuel LEMOINE dont le contrat de conseiller numérique se termine au mois d'août.

- Budget communal :

Une information sur les chiffres provisoires du budget 2023 est faite.

Une commission des finances est prévue le 24 février prochain.

Une commission des travaux est prévue le 27 février prochain.

- Points travaux 2024 :

Création de vestiaires et toilettes (algeco) pour le personnel du service technique, pour un coût de 12000 €.

Accord de principe du conseil municipal.

Travaux d'isolation à prévoir pour l'appartement au-dessus de la boulangerie.

Le programme voirie 2024-2026 de Tulle 'agglo concerne le secteur Puy Marut, la rue du Bois Monsieur, le Merchadour.

Salle polyvalente : un document d'aide à la décision de Corrèze Ingénierie est à la disposition des conseillers municipaux pour étudier 3 scénarios possibles.

Par ailleurs, Corrèze Ingénierie conseille d'attendre que les travaux de la salle polyvalente soient faits avant d'envisager ceux de la salle du conseil municipal (isolation et pompe à chaleur).

Local kiné : Un devis est en attente pour séparer les 2 cabinets.

- Foot 5 :

Les conseillers s'interrogent sur le fonctionnement des locaux et des horaires d'ouverture au public après réception des travaux. Un test sera effectué en laissant l'accès libre dans un premier temps.

- Collège de BEYNAT :

Demande une participation pour un voyage scolaire qui concerne 6 enfants de la commune.

Le maire propose 55 € par enfant.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 21h.

Le maire,



Pascal FOUCHÉ

La secrétaire de séance,

Jeanine CARPENTIER